

Image not found or type unknown



Régularisation d'un acte de clôture d'inventaire de succession

Par **jeandidier**, le **06/10/2015** à **13:33**

J'habite en région parisienne et le notaire de la succession de mon Père se trouve en Bretagne.

Ce notaire me demande de me déplacer juste pour venir signer un acte de clôture d'inventaire de succession. Selon lui, cet acte doit être régularisé en présence des héritiers.

Il y a t-il un autre moyen pour le régulariser ? Comme chez un notaire parisien ?

Et combien cela va t-il me coûter ?

Merci d'avance pour votre aide et votre réponse.

Cordialement